

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 04 avril 2023
Convocation du 28 mars 2023

N° 2023_04_016

Objet : Enfance Jeunesse - Convention d'objectifs et de moyens pour la crèche Les Péquélous et pour l'année 2023

Le 4 avril 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, au Siège la communauté de communes, Salle du conseil sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Marie-Jo RANCHIN en remplacement de Bernard CONSTANT

Absents excusés : Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Bernard CONSTANT Thierry BESANCENOT, Sylvie EBERLAND, Françoise HOFFMAN, Patrice FLAMBEAUX, Patrick MEYCELLE

Pouvoirs Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Patrick MEYCELLE à Nadège ISSARTEL

Secrétaire de Séance : Maryse RABIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Guy Clément, Vice-Président à l'enfance jeunesse, action sociale, culture, sport et patrimoine rappelle aux conseillers communautaires que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche souhaite accompagner les structures d'accueil collectif dans leur professionnalisation, dans leur recherche de qualité de services rendus aux familles et dans le respect de l'application de la réglementation en vigueur. L'association Les Péquélous a pour objectif de gérer un lieu d'accueil, d'éveil et de vie pour les jeunes enfants. L'association assure le fonctionnement de cette crèche conformément aux dispositions prévues par la réglementation.

La convention en annexe définit les objectifs et les moyens donnés à l'association pour 2023.


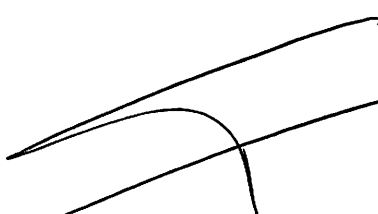
Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Autorise le Président à signer ladite convention annexée à cette délibération.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Maryse RABIER

